

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 08 avril 2025  
L'an deux mil vingt cinq  
Le 08 avril  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 14

Etaient présents : Monsieur Jean-François OUVRY, président - Madame Virginie TORRES, vice-présidente - Madame Martine LE PAIH - Madame Valérie CORCEL – Madame Martine FINTRINI - Madame Claire DESERT – Madame Michèle PARIS - Monsieur Raphaël DISTANTE – Monsieur Jean-Louis ANGELINI.

Absents excusés : Madame Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Madame Claire DESERT), Madame Valérie DUPUIS (pouvoir à Monsieur Raphaël DISTANTE), Madame Stéphanie BOUCHERY (pouvoir à Madame Valérie CORCEL), Monsieur Jean TAILLER (pouvoir à Martine LE PAIH), Monsieur Pierre BENARD (pouvoir à Jean-François OUVRY) et Monsieur Pierre DEMOULINS.

Secrétaire de séance : Mme Martine FINTRINI

Date de la convocation : 25 mars 2025.

\* \* \* \* \*

DELIBERATION N° 4 :

**Budget 2025**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU sa délibération n°3 du 19 mars 2024, portant règlement budgétaire et financier dans le cadre de la nomenclature comptable M.57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

VU sa délibération n°5 du 10 décembre 2024, portant autorisation de paiement anticipé sur la section d'investissement du budget 2025 ;

VU sa délibération n°1 du 11 mars 2025, portant débat d'orientations budgétaires 2025 ;

VU sa délibération n°3 du 8 avril 2025, portant affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

### ADOpte

**Article 1<sup>er</sup>** : Le budget 2025 est adopté.

Il est décomposé en un budget principal et un budget annexe pour la Résidence autonomie « Les Camélias ».

**Article 2** : I.- Le budget principal pour l'exercice 2025 est arrêté à la somme de 139.814 € pour sa section de fonctionnement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2025					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
002	Résultat N-1 reporté	31 €	011	Charges à caractère général	32.026 €
013	Atténuations de charges	1.233 €	012	Frais de personnel et assimilé	45.850 €
70	Produit des services	1.580 €	042	Opérations d'ordre entre sections	598 €
74	Dotations et participations	135.167 €	65	Autres charges de gestion courante	61.340 €
75	Autres produits de gestion courante	1.803 €			
TOTAL			TOTAL		
139.814 €			139.814 €		

II.- Il est arrêté en suréquilibre pour sa section d'investissement à la somme de 153.413 € en recettes et à néant en dépenses, et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2025					
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
001	Résultat N-1 reporté	152.815 €			
040	Opérations d'ordre entre sections	598 €			
TOTAL			TOTAL		
153.413 €			0 €		

**Article 3** : I.- Le budget annexe pour la Résidence autonomie « Les Camélias » pour l'exercice 2025 est arrêté à la somme de 410 946 € pour sa section de fonctionnement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE 2025 POUR LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES CAMÉLIAS »					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
018	G2 – Produits d'exploitation	386.400 €	002	Résultat N-1 reporté	0 €
019	G3 – Produits financiers	24.546 €	011	Charges d'exploitation courantes	124.100 €
			012	Frais de personnel	186.640 €
			016	Dépenses de structure	100.206 €
TOTAL			TOTAL		
410.946 €			410.946 €		

II.- Il est arrêté à la somme de 325.111 € pour sa section d'investissement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE 2025 POUR LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES CAMÉLIAS »					
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
001	Résultat N-1 reporté	5.440 €	16	Rembst emprunts et cautions	6.000 €
040	Opérations d'ordre entre sections	27.936 €	20	Immobilisations incorporelles	16.799 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	43.587 €	21	Immobilisations corporelles	302.312 €
13	Subventions d'investissement	242.148 €			
16	Emprunts nouveaux et cautions	6.000 €			
TOTAL			TOTAL		
325.111 €			325.111 €		

**Article 4 :** Délégation est donnée à Monsieur le Président, ou son représentant, pour procéder à des mouvements de crédits de dépenses entre chapitres du présent budget 2025, tant principal qu'annexe, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel et frais assimilés.

Le Président,



Jean-François OLIVRY

La Secrétaire de Séance,

Martine FINTRINI

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 08 avril 2025  
L'an deux mil vingt cinq  
Le 08 avril  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la Vice-Présidence de Madame Virginie TORRES, Vice-Présidente du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents : 8  
Votants : 13

Etaient présents : Madame Virginie TORRES, vice-présidente - Madame Martine LE PAIH - Madame Valérie CORCEL – Madame Martine FINTRINI - Madame Claire DESERT – Madame Michèle PARIS - Monsieur Raphaël DISTANTE – Monsieur Jean-Louis ANGELINI.

Absents excusés : Madame Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Madame Claire DESERT), Madame Valérie DUPUIS (pouvoir à Monsieur Raphaël DISTANTE), Madame Stéphanie BOUCHERY (pouvoir à Madame Valérie CORCEL), Monsieur Jean TAILLER (pouvoir à Martine LE PAIH), Monsieur Pierre BENARD (pouvoir à Jean-François OUVRY) et Monsieur Pierre DEMOULINS.

Secrétaire de séance : Mme Martine FINTRINI  
Date de la convocation : 25 mars 2025.

\* \* \* \* \*

**DELIBERATION N° 2 :**

**Compte administratif 2024**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU sa délibération n°3 du 19 mars 2024, portant règlement budgétaire et financier dans le cadre de la nomenclature comptable M.57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

VU sa délibération n°4 du 10 avril 2024 modifiée, portant adoption du budget 2024 ;

VU sa délibération n°3 du 13 juin 2024, portant décision modificative n°1 du budget 2024 ;

VU sa délibération n°1 du 8 avril 2025, portant compte de gestion 2024 ;

LE Président s'étant retiré au moment du vote ;

AYANT élu Madame Virginie TORRES en qualité de vice-présidente, pour présider la séance, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

**ADOPE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est donné acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2024 pour le budget principal.

Sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Les résultats définitifs sont arrêtés en conséquence dans le tableau détaillé ci-après, savoir :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Résultat 2023 reporté	343,00 €		49.012,00 €		49.355,00 €	
Opérations de l'exercice	387.306,26 €	387.617,90 €	249.548,52 €	145.745,52 €	636.854,78 €	533.363,42 €
TOTAUX	387.649,26 €	387.617,90 €	288.560,52 €	145.745,52 €	686.209,78 €	533.363,42 €
Résultats de clôture	31,36 €		152.815,00 €		152.846,36 €	
Restes-à-réaliser						
RÉSULTATS DÉFINITIFS	31,36 €		152.815,00 €		152.846,36 €	

**Article 2** : Il est donné acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2024 pour le budget annexe pour la résidence autonomie « Les Camélias ».

Sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Les résultats définitifs sont arrêtés en conséquence dans le tableau détaillé ci-après, savoir :

LIBELLÉ	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Résultat 2023 reporté		3.271,00 €	69.470,00 €		66.199,00 €	
Opérations de l'exercice	451.909,94 €	407.851,22 €	26.400,17 €	90.429,57 €	478.310,11 €	498.280,79 €
TOTAUX	451.909,94 €	411.122,22 €	95.870,17 €	90.429,57 €	544.509,11 €	498.280,79 €
Résultats de clôture	40.787,72 €		5.440,60 €		46.228,32 €	
Restes-à-réaliser			128.789,00 €	173.153,11 €	128.789,00 €	173.153,11 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	40.787,72 €			38.923,51 €	1.864,21 €	

**Article 3 :** Le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2024, est approuvé.

Virginie TORRES

Vice-Présidente du C.C.A.S



Martine FINTRINI,

Secrétaire de séance

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 08 avril 2025  
L'an deux mil vingt cinq  
Le 08 avril  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, également convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 14

Etaient présents : Monsieur Jean-François OUVRY, président - Madame Virginie TORRES, vice-présidente - Madame Martine LE PAIH - Madame Valérie CORCEL – Madame Martine FINTRINI - Madame Claire DESERT – Madame Michèle PARIS - Monsieur Raphaël DISTANTE – Monsieur Jean-Louis ANGELINI.

Absents excusés : Madame Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Madame Claire DESERT), Madame Valérie DUPUIS (pouvoir à Monsieur Raphaël DISTANTE), Madame Stéphanie BOUCHERY (pouvoir à Madame Valérie CORCEL), Monsieur Jean TAILLER (pouvoir à Martine LE PAIH), Monsieur Pierre BENARD (pouvoir à Jean-François OUVRY) et Monsieur Pierre DEMOULINS.

Secrétaire de séance : Mme Martine FINTRINI

Date de la convocation : 25 mars 2025.

\* \* \* \* \*

DELIBERATION N°6 :

**Attribution des subvention de fonctionnement aux associations pour 2025**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;

VU sa délibération n°4 du 8 avril 2025, portant budget 2025 ;

APRÈS avoir examiné les demandes de subventions pour 2025 déposées auprès de la Ville ;

**ADOpte**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 aux associations et organismes locaux suivants :

<b>Associations et organismes d'intérêt local</b>	<b>Subvention allouée</b>
LES FRIMOUSSES	100 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU HAVRE	300 €
ADMR	500 €
ASSIETTE ADMR	150 €
TÉLÉTHON	2.000 €

**Article 2** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 3** : Il est rejeté les demandes de subventions de tous autres organismes et associations, reçues jusqu'au jour de la présente délibération et déposées au titre des années civiles 2024 ou 2025 ou de l'année scolaire 2024/2025.

Le Président



Jean-François OUVRY

La Secrétaire de Séance,

Martine FINTRINI

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 08 avril 2025  
L'an deux mil vingt cinq  
Le 08 avril  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 14

Etaient présents : Monsieur Jean-François OUVRY, président - Madame Virginie TORRES, vice-présidente - Madame Martine LE PAIH - Madame Valérie CORCEL – Madame Martine FINTRINI - Madame Claire DESERT – Madame Michèle PARIS - Monsieur Raphaël DISTANTE – Monsieur Jean-Louis ANGELINI.

Absents excusés : Madame Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Madame Claire DESERT), Madame Valérie DUPUIS (pouvoir à Monsieur Raphaël DISTANTE), Madame Stéphanie BOUCHERY (pouvoir à Madame Valérie CORCEL), Monsieur Jean TAILLER (pouvoir à Martine LE PAIH), Monsieur Pierre BENARD (pouvoir à Jean-François OUVRY) et Monsieur Pierre DEMOULINS.

Secrétaire de séance : Mme Martine FINTRINI  
Date de la convocation : 25 mars 2025.

\* \* \* \* \*

**DELIBERATION N°5 :**

**Actualisation de la liste des biens amortissables**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU sa délibération n°5 du 10 avril 2024, portant actualisation de la durée des amortissements comptables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans le cadre de la nomenclature M.57 ;

**ADOpte**

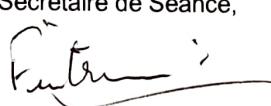
**Article 1<sup>er</sup>** : La liste et la durée d'amortissements des biens acquis par le Centre communal d'action sociale est fixée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Catégorie	Durée
Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10 ans
Frais d'études et frais d'insertion non-suivi de réalisation	3 ans
Frais de recherche et de développement	3 ans
Subvention d'équipement pour financer des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
Subvention d'équipement pour financer des biens immobiliers ou des installations	30 ans
Subvention d'équipement pour financer des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans
Brevets	Durée du privilège ou durée effective d'utilisation si elle est plus brève
Bien immeuble productif de revenus, non-affecté directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif	15 ans
Terrain de gisement	Durée du contrat d'exploitation
Mobilier urbain	20 ans
Extincteur, poteau-incendie	10 ans
Véhicule, engin, gros équipement de voirie	10 ans
Gros équipement technique	5 ans
Véhicule autre que pour la voirie	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Gros équipement bureautique	5 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de téléphonie	10 ans
Gros matériel de cuisine, gros matériel de ménage, électroménager, équipement scénique	10 ans

**Article 2** : Le seuil unitaire en-deçà duquel les immobilisations, visées à l'article 1<sup>o</sup> de la présente délibération, de faible valeur ou dont la consommation est très rapide et qui s'amortissent par suite sur un an, est fixé à 1.000 € entendu hors taxe.

**Article 3** : La délibération n°2024-04-10/5 susvisée est abrogée.

Le Président,  
  
Jean-François OLIVRY

La Secrétaire de Séance,  
  
Martine FINTRINI

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 08 avril 2025  
L'an deux mil vingt cinq  
Le 08 avril  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15  
Présents : 8  
Votants : 13

Etaient présents : Monsieur Jean-François OUVRY, président - Madame Virginie TORRES, vice-présidente - Madame Martine LE PAIH - Madame Valérie CORCEL – Madame Martine FINTRINI - Madame Claire DESERT – Madame Michèle PARIS - Monsieur Raphaël DISTANTE.

Absents excusés : Madame Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Madame Claire DESERT), Madame Valérie DUPUIS (pouvoir à Monsieur Raphaël DISTANTE), Madame Stéphanie BOUCHERY (pouvoir à Madame Valérie CORCEL), Monsieur Jean TAILLER (pouvoir à Martine LE PAIH), Monsieur Pierre BENARD (pouvoir à Jean-François OUVRY) et Monsieur Pierre DEMOULINS.

Secrétaire de séance : Mme Martine FINTRINI

Date de la convocation : 25 mars 2025.

\* \* \* \* \*

DELIBERATION N°9 :

Complément n°3 d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2025

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;

VU sa délibération n°4 du 8 avril 2025, portant budget 2025 ;

VU sa délibération n°6 du 8 avril 2025 modifiée, portant attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2025 ;

APRÈS avoir examiné les demandes de subventions pour 2025 déposées auprès de la Ville ;

Monsieur Jean-Louis ANGELINI, intéressé à l'affaire, ne prenant pas part à la délibération ;

**ADOpte**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « La Parenthèse » pour l'année 2025, d'un montant de 1.000 €.

**Article 2** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 3** : La délibération n°2025-04-08/6 susvisée est modifiée en conséquence.

Le Président



Jean-François OUVRY

La Secrétaire de Séance,

Martine FINTRINI

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 08 avril 2025  
L'an deux mil vingt cinq  
Le 08 avril  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 14

Etaient présents : Monsieur Jean-François OUVRY, président - Madame Virginie TORRES, vice-présidente - Madame Martine LE PAIH - Madame Valérie CORCEL – Madame Martine FINTRINI - Madame Claire DESERT – Madame Michèle PARIS - Monsieur Raphaël DISTANTE – Monsieur Jean-Louis ANGELINI.

Absents excusés : Madame Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Madame Claire DESERT), Madame Valérie DUPUIS (pouvoir à Monsieur Raphaël DISTANTE), Madame Stéphanie BOUCHERY (pouvoir à Madame Valérie CORCEL), Monsieur Jean TAILLER (pouvoir à Martine LE PAIH), Monsieur Pierre BENARD (pouvoir à Jean-François OUVRY) et Monsieur Pierre DEMOULINS.

Secrétaire de séance : Mme Martine FINTRINI  
Date de la convocation : 25 mars 2025.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 3 :**

**Affectation des résultats 2024**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU sa délibération n° 2 du 8 avril 2025, portant compte administratif 2024 ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal et du budget annexe pour la Résidence autonomie « Les Camélia » ;

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 31,36 € sur le budget principal ;

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 40.787,72€ sur le budget annexe pour la Résidence autonomie « Les Camélia » ;

**ADOpte**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice comptable 2024, tel qu'il ressort à l'arrêté du compte administratif du budget principal, de la manière suivante :

**POUR MÉMOIRE**

Excédent de fonctionnement antérieur 2023 reporté .....	343,00 €
Plus-values de cession des éléments d'actifs .....	Néant
Virement à la section d'investissement 2024 .....	Néant

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024**

Excédent de fonctionnement constaté à la clôture .....	31,36 €
Reprise des intérêts courus non échus 2023 .....	Sans objet

**EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2023**

<b>Affectation obligatoire :</b>	
• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) .....	Néant
• aux réserves réglementées .....	Néant
• à la couverture du besoin de la section d'investissement .....	Néant
• à la reprise des intérêts courus non échus 2024 .....	Sans objet
• au financement des restes-à-réaliser de la section d'investissement	Néant
<i>Pour mémoire : en recettes : Néant</i>	
<i>en dépenses : Néant</i>	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
• affectation complémentaire en réserve (compte 1068) .....	0,00 €
• affectation à l'excédent reporté (compte R002) .....	31,36 €

**DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Déficit antérieur de fonctionnement reporté (report à nouveau débiteur) ...	Sans objet
Reprise sur l'excédent antérieur reporté .....	Sans objet

**AFFECTATION DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ 2024**

Affectation (compte R001) .....	152.815,00 €
---------------------------------	--------------

**Article 2** : Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice comptable 2024, tel qu'il ressort à l'arrêté du compte administratif du budget annexe pour la Résidence autonomie « Les Camélia », de la manière suivante :

#### POUR MÉMOIRE

Déficit de fonctionnement antérieur 2023 reporté .....	3.271,00 €
Plus-values de cession des éléments d'actifs .....	Néant
Virement à la section d'investissement 2024 .....	Néant

#### RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Excédent de fonctionnement constaté à la clôture .....	40.787,72 €
Reprise des intérêts courus non échus 2023 .....	Sans objet

#### EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2023

##### Affectation obligatoire :

• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) .....	Néant
• aux réserves réglementées .....	Néant
• à la couverture du besoin de la section d'investissement .....	Néant
• à la reprise des intérêts courus non échus 2024 .....	Sans objet
• au financement des restes-à-réaliser de la section d'investissement	38.923,51 €

Pour mémoire : en recettes : 128.789,00 €  
en dépenses : 173.153,11 €

##### Solde disponible affecté comme suit :

• affectation complémentaire en réserve (compte 1068) .....	1.864,21 €
• affectation à l'excédent reporté (compte R002) .....	Néant

#### EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2024

Excédent antérieur de fonctionnement reporté (report à nouveau débiteur)	Néant
Reprise sur l'excédent antérieur reporté .....	Sans objet

#### AFFECTATION DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ 2024

Affectation (compte R001) .....	5.440,60 €
---------------------------------	------------

**Article 3 :** Les présents résultats seront repris au budget 2025.

Le Président



Jean-François OUVRY

La Secrétaire de Séance,

Martine FINTRINI

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 08 avril 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 08 avril

à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 13

Etaient présents : Monsieur Jean-François OUVRY, président - Madame Virginie TORRES, vice-présidente - Madame Martine LE PAIH - Madame Valérie CORCEL – Madame Martine FINTRINI - Madame Claire DESERT – Monsieur Raphaël DISTANTE – Monsieur Jean-Louis ANGELINI.

Absents excusés : Madame Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Madame Claire DESERT), Madame Valérie DUPUIS (pouvoir à Monsieur Raphaël DISTANTE), Madame Stéphanie BOUCHERY (pouvoir à Madame Valérie CORCEL), Monsieur Jean TAILLER (pouvoir à Martine LE PAIH), Monsieur Pierre BENARD (pouvoir à Jean-François OUVRY) et Monsieur Pierre DEMOULINS.

Secrétaire de séance : Mme Martine FINTRINI

Date de la convocation : 25 mars 2025.

\* \* \* \* \*

**DELIBERATION N°7 :**

**Complément n°1 d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2025**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;

VU sa délibération n°4 du 8 avril 2025, portant budget 2025 ;

VU sa délibération n°6 du 8 avril 2025, portant attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2025 ;

APRÈS avoir examiné les demandes de subventions pour 2025 déposées auprès de la Ville ;

Madame Michèle PARIS, intéressée à l'affaire, ne prenant pas part à la délibération ;

**ADOpte**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Club des Retrouvailles » pour l'année 2025, d'un montant de 7.000 €

**Article 2** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 3** : La délibération n°2025-04-08/6 susvisée est modifiée en conséquence.

Le Président,  
  
Jean-François OLIVRY

La Secrétaire de Séance,  
  
Martine FINTRINI

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 08 avril 2025  
L'an deux mil vingt cinq  
Le 08 avril  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 13

Etaient présents : Monsieur Jean-François OUVRY, président - Madame Virginie TORRES, vice-présidente - Madame Martine LE PAIH - Madame Valérie CORCEL – Madame Martine FINTRINI - Madame Claire DESERT – Madame Michèle PARIS - Monsieur Raphaël DISTANTE – Monsieur Jean-Louis ANGELINI.

Absents excusés : Madame Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Madame Claire DESERT), Madame Valérie DUPUIS (pouvoir à Monsieur Raphaël DISTANTE), Madame Stéphanie BOUCHERY (pouvoir à Madame Valérie CORCEL), Monsieur Jean TAILLER (pouvoir à Martine LE PAIH), Monsieur Pierre BENARD (pouvoir à Jean-François OUVRY) et Monsieur Pierre DEMOULINS.

Secrétaire de séance : Mme Martine FINTRINI

Date de la convocation : 25 mars 2025.

\* \* \* \* \*

**DELIBERATION N°8 :**

**Complément n°2 d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2025**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;

VU sa délibération n°4 du 8 avril 2025, portant budget 2025 ;

VU sa délibération n°6 du 8 avril 2025 modifiée, portant attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2025 ;

APRÈS avoir examiné les demandes de subventions pour 2025 déposées auprès de la Ville ;

Madame Stéphanie BOUCHERY, intéressée à l'affaire, ne prenant pas part à la délibération ;

**ADOpte**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Équipes Saint-Vincent » pour l'année 2025, d'un montant de 3.500 €.

**Article 2** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 3** : La délibération n°2025-04-08/6 susvisée est modifiée en conséquence.

Le Président,

Jean-François OUVRY



La Secrétaire de Séance,

Martine FINTRINI

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 08 avril 2025  
L'an deux mil vingt cinq  
Le 08 avril  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 14

Etaient présents : Monsieur Jean-François OUVRY, président - Madame Virginie TORRES, vice-présidente - Madame Martine LE PAIH - Madame Valérie CORCEL – Madame Martine FINTRINI - Madame Claire DESERT – Madame Michèle PARIS - Monsieur Raphaël DISTANTE – Monsieur Jean-Louis ANGELINI.

Absents excusés : Madame Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Madame Claire DESERT), Madame Valérie DUPUIS (pouvoir à Monsieur Raphaël DISTANTE), Madame Stéphanie BOUCHERY (pouvoir à Madame Valérie CORCEL), Monsieur Jean TAILLER (pouvoir à Martine LE PAIH), Monsieur Pierre BENARD (pouvoir à Jean-François OUVRY) et Monsieur Pierre DEMOULINS.

Secrétaire de séance : Mme Martine FINTRINI

Date de la convocation : 25 mars 2025.

\* \* \* \* \*

**DELIBERATION N°10 :**

**Demande de subvention au Département 76 pour l'aménagement du coin cheminée de la Résidence Autonomie (sur 2026)**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le fonds de soutien du département de Seine-Maritime en faveur des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), des unités de soins longue durée (USLD), des résidences autonomie (RA) et des établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap, dans les domaines de la prévention de la perte d'autonomie et de l'amélioration du confort de vie et des conditions de travail ;

**ADOpte**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé le renouvellement de l'ameublement du « coin cheminée » de la résidence autonomie « Les Camélias », avec l'acquisition de fauteuils adapté, de tables consoles et d'un meuble-bibliothèque.

**Article 2** : Le plan de financement de l'opération est fixé comme suit :

1°) dépenses :

- mobilier : 6.007 €
- TOTAL : 6.007 € HT

2°) recettes :

- subvention espérée du Département (80 %) : 4.805 €
- autofinancement : 1.1.202 €
- TOTAL : 6.007 €

**Article 3** : Il est sollicité une subvention auprès du département de Seine-Maritime, au titre de l'aide susvisée en faveur des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), des unités de soins longue durée (USLD), des résidences autonomie (RA) et des établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap, dans les domaines de la prévention de la perte d'autonomie et de l'amélioration du confort de vie et des conditions de travail.

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer la convention de financement qui en découlera, le cas échéant, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Le Président,



Jean-François

La Secrétaire de Séance,

Martine FINTRINI

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 08 avril 2025  
L'an deux mil vingt cinq  
Le 08 avril  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 14

Etaient présents : Monsieur Jean-François OUVRY, président - Madame Virginie TORRES, vice-présidente - Madame Martine LE PAIH - Madame Valérie CORCEL – Madame Martine FINTRINI - Madame Claire DESERT – Madame Michèle PARIS - Monsieur Raphaël DISTANTE – Monsieur Jean-Louis ANGELINI.

Absents excusés : Madame Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Madame Claire DESERT), Madame Valérie DUPUIS (pouvoir à Monsieur Raphaël DISTANTE), Madame Stéphanie BOUCHERY (pouvoir à Madame Valérie CORCEL), Monsieur Jean TAILLER (pouvoir à Martine LE PAIH), Monsieur Pierre BENARD (pouvoir à Jean-François OUVRY) et Monsieur Pierre DEMOULINS.

Secrétaire de séance : Mme Martine FINTRINI

Date de la convocation : 25 mars 2025.

\* \* \* \* \*

DELIBERATION N° 1 :

Compte de gestion 2024

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU sa délibération n°3 du 19 mars 2024, portant règlement budgétaire et financier dans le cadre de la nomenclature comptable M.57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

VU sa délibération n°4 du 10 avril 2024 modifiée, portant adoption du budget 2024 ;

VU sa délibération n°3 du 13 juin 2024, portant décision modificative n°1 du budget 2024 ;

APRÈS s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS s'être fait présenter le budget annexe pour la résidence autonomie « Les Camélias » de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS s'être assuré que Madame la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT l'exactitude des opérations effectuées par Madame la Trésorière Municipale et ses services ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur l'exécution du budget annexe pour la résidence autonomie « Les Camélias » de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

ET AVANT d'entendre le compte administratif 2024 ;

**ADOpte**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Madame la Trésorière Municipale pour le budget principal n'appelant ni observation, ni réserve, est arrêté.

**Article 2** : Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Madame la Trésorière Municipale pour le budget annexe pour la résidence autonomie « Les Camélias » n'appelant ni observation, ni réserve, est arrêté.

Le Président,  
Jean-François OUVRY



La Secrétaire de Séance,

Martine FINTRINI